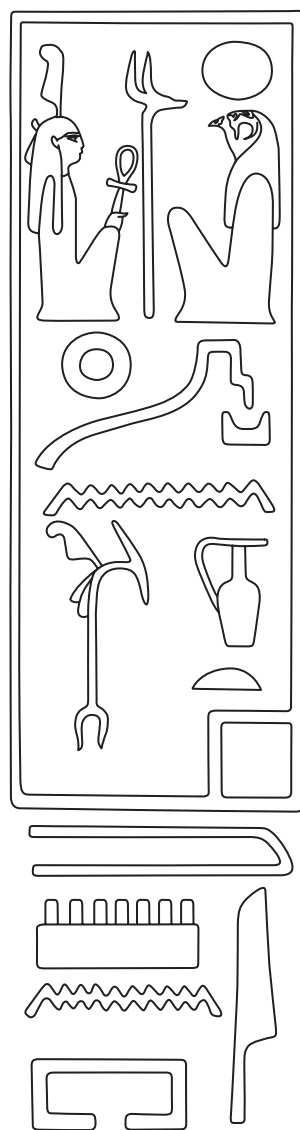


MEMNONIA

BULLETIN ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU RAMESSEUM



XIX-2008



Le Bulletin *MEMNONIA* traite, en priorité, des études et recherches effectuées sur le temple de Ramsès II longtemps désigné sous l'appellation de *Memnonium*. Périodique annuel d'archéologie et d'histoire régionales, il contient également des études spécifiquement consacrées à Thèbes-Ouest, aire géographique connue sous le nom de *Memnonia* à l'époque gréco-romaine. Financé et édité par l'Association pour la Sauvegarde du Ramesseum, il est adressé gratuitement aux Membres d'honneur, aux Membres donateurs, bienfaiteurs et titulaires.

Fondateur et directeur de la publication : Christian LEBLANC

Comité de Lecture : Jean-Claude Goyon, Hélène Guichard, Christian Leblanc, Guy Lecuyot, Anne-Marie Loyrette, André Macke, Monique Nelson, Angelo Sesana, Isabelle Simoes-Halfants, Gihane Zaki.

Les manuscrits des contributions au Bulletin doivent être envoyés directement au siège social de l'Association, avant le 1^{er} mars de l'année en cours. Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Adresse du site web du Ministère de la Culture [Les monuments d'éternité de Ramsès II] :
<http://www.culture.fr/culture/arcnat/thebes/fr/index.html>

Adresse du site web de l'Association pour la Sauvegarde du Ramesseum : <http://www.asrweb.org>

Le volume XIX des *Memnonia* [2008] a été imprimé au Caire par PRINTOGRAPH
29 Al-Moarekh Mohamed Refaat – El-Nozha el Gedida, Le Caire.
ISSN 1110-4910. Dépôt légal n° 796/2008
Dar El-Kûtub. Le Caire. République Arabe d'Égypte.

© Toute reproduction intégrale ou partielle destinée à une utilisation collective et faite par quelque procédé que ce soit, est interdite. Elle constituerait une contre-façon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

MERENPTAH, LE VIZIR PANEHESY ET LA REINE. UNE STATUE MÉCONNUE (N° 250) DE DEIR EL-MÉDINEH [Pl. XXII-XXIV]

Mohamed EL-BIALY *

En 1935-1940, au cours des fouilles conduites au nord-est de l'enceinte ptolémaïque du temple d'Hathor, B. Bruyère et son équipe mirent au jour un amas important de stèles et statues mises en pièces après la destruction des chapelles royales qui occupaient la portion nord du site durant les XIX^{ème} et XX^{ème} dynasties⁽¹⁾. Parmi ces débris, quatre fragments de calcaire de forte taille permirent de reconstituer l'essentiel d'une statue de vizir debout, vêtu de son pagne manteau traditionnel, présentant devant lui, dans une attitude protectrice, les statuettes d'un couple royal assis sur le trône archaïque. L'objet fut alors répertorié sous le n° 250 de l'inventaire⁽²⁾ (cf. Pl. XXII). Sans le moindre doute, les inscriptions établissaient que le dignitaire qui avait dédié le groupe statuaire était le vizir Panehesy, en fonction sous le règne de Merenptah. Et c'est en l'honneur de ce souverain, dont les noms de règne étaient gravés sur les flancs du siège d'apparat, qu'il fit exécuter le monument, probablement destiné à prendre place dans un *khenou* du successeur de Ramsès II, dont on a proposé l'existence sur le site⁽³⁾. Dans la statuaire égyptienne, un tel groupe

* Mohamed El-BIALY est docteur en égyptologie (Université de Lyon II - Louis Lumière) et directeur général des Antiquités d'Assouan et de la Nubie.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Professeur Jean-Claude Goyon pour avoir révisé et mis en forme la présente contribution. Il m'est également agréable de remercier chaleureusement M. Jean-François Gout pour les clichés réalisés, à ma demande, afin d'illustrer cet article.

⁽¹⁾ B. Bruyère, *FIFAO* 20/1, 1948, pp. 24-25, 108-109 et pl. 3 ; *FIFAO* 21, 1952, p. 39, n. 48 et 63 ; PM, *TB*, I², pp. 691-695.

⁽²⁾ B. Bruyère, «Trouvailles d'objets», *FIFAO* 20/2, 1952, pp. 50, 106-109 et pl. XLI. Le haut des corps du couple royal correspondant environ au buste du vizir, des épaules à la ceinture, n'a pas été retrouvé. La pl. XLI de la publication (cf. Pl. XXII du présent article), reprise par J. Vandier, *Manuel d'archéologie égyptienne*, III, *Statuaire*, Paris 1958, pl. CLXIX (6), montre que Bruyère avait fait effectuer une restauration de la partie manquante du haut du corps du vizir. Cette restauration a, depuis, été supprimée et les fragments rendus à leur état de découverte. D'abord conservés dans l'un des magasins du CSA à Thèbes-Ouest (TT. 33, inv. 693 sur le registre Gournah n° 1/29), ils ont été transférés en 2007 au Caire, en vue d'être présentés dans le Musée de la Civilisation (El-Fostat). Dimensions : hauteur totale conservée : (1,23 m) ; profondeur du socle (1,07 m) ; largeur du socle (0,60 m) ; hauteur du socle (0,19 m) ; hauteur du siège sur lequel sont assis Merenptah et son épouse (0,38 m).

⁽³⁾ Sur cette probabilité, B. Bruyère, *FIFAO* 20/1, pp. 25 et 108-109. H. Sourouzzian, *Les monuments du roi Merenptah*, *SDAIK* 22, Mainz 1989, p. 186 et n. 806.

est exceptionnel, sinon unique et n'a, semble-t-il, suscité que peu de curiosité chez les commentateurs ⁽⁴⁾, d'autant plus que la figure de reine associée au pharaon demeurerait quant à elle anonyme, fait relativement étrange.

On doit à B. Bruyère d'avoir donné la première édition des textes qui occupent la plinthe du pourtour du socle et, en deux colonnes, le pilier dorsal de la statue, sans, toutefois, en avoir proposé une traduction, pas plus que les auteurs qui ont, ici ou là évoqué ce document ⁽⁵⁾. Les inscriptions polychromes gravées sur le groupe sont, en fait, moins banales qu'elles n'ont pu le paraître au premier abord et méritent l'analyse de leur contenu religieux comme de la volonté précise qui a motivé leur rédaction.

La statue n° 250 de Panehesy (cf. Pl. XXIII–XXIV)

1) *Les légendes du pourtour du socle*

Elles sont réparties en deux bandes horizontales de hiéroglyphes gravés en creux partant de l'axe médian du devant du socle et se dirigeant en sens opposé vers la droite et la gauche. Elles se terminent à l'arrière, sur le même axe, sous les deux colonnes inscrites au pilier dorsal.

A) Portion gauche : Amon-Rê et le roi



«Proscynème à Amon-Rê roi des dieux, seigneur du ciel, souverain de Thèbes, dieu grand qui préfère l'Occident ^{a)}, afin qu'il accorde un durée

⁽⁴⁾ Par ex. H. Altenmüller, «Königsplastik», *LÄ* II/4, 1979, col. 575, n. 412 (col. 604).

⁽⁵⁾ En particulier, H. Sourouzian, *loc. cit.* ; D. Valbelle, *Les ouvriers de la Tombe*, *Bd'E* 96, IFAO, Le Caire 1985, p. 177, n.1.

de vie très longue et parfaite, une sépulture dans le désert d'occident au *ka* du porte-éventail à la droite du roi, gouverneur de la Ville et vizir, Panehesy, triomphant».

a) La majorité des exemples de cette épithète d'Amon, caractéristique durant la seconde moitié du Nouvel Empire des documents de Thèbes-Ouest et de Deir el-Médineh en particulier, a été recensée par B. Bruyère, *Mert seger II MIFAO* 58, 1930, p. 157, n. 3 ; *FIFAO* 16 1939, p. 83 (16-18), 87, n. 3 ; *FIFAO* 26, 1953, 44 et n. 1, n° 29 b, pl. XII, n° 13 . Reprenant les sources, dont celle de la statue 250 de Panehesy (n° 9)⁽⁶⁾ aux pages 45-46 de sa note 6 «Sur un sens particulier du mot *Ab*», *FIFAO* 20/3, 1952, pp. 40-52, il proposa de rendre *3b imntt* par «le désiré de la montagne d'occident». Mais, compte tenu du fait que *3b imntt* peut être suivi de *ntr šps htp hr.s* «qui se couche/se repose en elle», sa proposition n'offre que pauvre sens. Le tour, spécifiquement appliqué à Amon-Rê, a pour équivalents *3b niwt.f* ou *st.f*, *AL* III, 2 (790018), qui plutôt qu'avoir la valeur «être nostalgique de» proposée par D. Meeks, *3b* ayant pour sens premier «désirer, rechercher», tend à marquer la *préférence* marquée par le dieu envers sa ville, sa place et, ici, la région occidentale du coucher solaire.

B) Portion droite : Hathor et la reine



«Proscynème à Hathor qui est à la tête (du nome) de Thèbes, dame du [ciel], souveraine des dieux, Œil de Rê qui est dans son disque^{a)}, afin qu'elle accorde d'entrer et de sortir de son temple pour recevoir les nourritures qu'elle ne cesse de donner pour le *ka* du porte-éventail à la droite du roi, gouverneur de la Ville et vizir, Panehesy, triomphant».

⁽⁶⁾ Le renvoi erroné fait alors à une *pl. XXXVII du Rapport de 1936/40 = *FIFAO* 20/2 est à rectifier en XLI.

a) Épithète héliopolitaine d'Hathor mise en évidence dans la tombe 335 de Deir el-Médineh par l'intégration de sa manifestation au groupe Rê-Atoum, Harakhtès, Khepri, *FIFAO* 16, 1939, p. 157. Même formule *FIFAO* 20/2, p. 45, n° 170.

2) Les légendes des flancs du siège royal.

A) Flanc gauche : Amon-Rê.



¹ «Le roi de Haute et Basse-Égypte (*Ba-en-Rê Mery-Amon*), ² le Fils de Rê (*Mer-en-Ptah hetep-her-Maât*), ³ doué de vie comme Rê éternellement, ⁴ aimé d'Amon-Rê, roi des dieux, seigneur du ciel, souverain de Thèbes».

B) Flanc droit : Hathor.



¹ «Le roi de Haute et Basse-Égypte (*Ba-en-Rê Mery-Amon*), ² le Fils de Rê (*Mer-en-Ptah hetep-her-Maât*), ³ doué de vie comme Rê éternellement et à jamais, ⁴ aimé d'Hathor, dame de l'Occident, souveraine de tous les pays».

3) Les légendes du pilier dorsal :



1) Droite : Amon-Rê.

¹ «[Proscynème à Amon-Rê roi des dieux]⁽⁷⁾, seigneur du ciel, souverain de Thèbes et à Mout l'imposante, dame de l'*Isherou*, afin qu'ils accordent une durée de vie parfaite, exempte de tous maux^{a)}, au *ka* du porte-éventail à la droite du roi, gouverneur de la Ville et vizir, Panehesy, triomphant,» ² «dans la Salle-des Deux-Maât car tu es le dieu qui s'y trouve». ^{b)}

2) Gauche : Hathor.


¹ «[Proscynème à Hathor l'imposante (?)]⁽⁸⁾, souveraine du Double Pays et de la terre entière des humains^{c)} afin qu'elle accorde une sépulture dans le désert d'occident au *ka* du [porte-] éventail à la droite du roi, gouverneur de la Ville et vizir, Panehesy, triomphant,» ² «auprès de la grande corporation divine des seigneurs de Maât, pour l'éternité».

a) Formule identique sur le socle de statue du purificateur Neferhotep, *FIFAO* 20/2, p. 16, 2° ; elle se trouve également sur la stèle n° 382 du vizir Panehesy, *ibid.*, p. 143, fig. 233, p. 142⁽⁹⁾.

b) Bruyère, *op.cit.*, p. 109 et *FIFAO* 20/1, 1948, p. 63 voyait dans cette phrase, qui ne semble attestée qu'ici avec cette formulation à la seconde personne, une référence à la salle sud du temple ptolémaïque d'Hathor où est figurée la pesée du cœur. Mais rien n'indique que le sanctuaire hathorique du Nouvel Empire, dont il ne reste rien, ait comporté un dispositif identique. Du fait de la mention des «Seigneurs de Maât» dans la portion inverse du même bandeau de la plinthe, le rédacteur, plus probablement, faisait référence au chapitre 125 du *Livre de sortir au jour*, Chr. Seeber, *Untersuchungen zur... Totengericht*, *MÄS* 35, 1976, pp. 62-63 et pour les 42 juges de la *psdt ʿ3t* qui y siège, *ibid.*, pp. 135-139. Voir également M. Saleh, *Das Totenbuch in den Thebanischen Gräbern des Neuen Reiches*, *AVDAIK* 46, 1984, p. 63 sq.

⁽⁷⁾ Restitution qui paraît la plus légitime pour les quatre cadrats manquants au début de la colonne et qui correspondent à la partie détruite du haut du buste du vizir. L'inscription conservée reprend avec la portion gauche du signe *nb*.

⁽⁸⁾ Restitution correspondant comme pour la colonne d'Amon à quatre cadrats dont trois sont certains. Le groupe *wr-t* proposé pourrait correspondre au contenu du quatrième.

⁽⁹⁾ L'inscription donnée en composition hiéroglyphique approximative à cette page est à rectifier pour la fin de la col. 3 en . En outre, sur la figure 233, manque le fragment correspondant au groupe *sm3-ḥ3 m smit* et les fragments replacés sous le début des col. 4 et 5 appartiennent en fait aux col. 5 et 6 et doivent être décalés vers la gauche.

c) Pour l'expression *nb-t/hnwt t3 (n) tm.w*, *Wb.* V, 304 (14). Cette épithète d'Hathor est attestée pour l'époque de Ramsès II, *FIFAO* 20/2, p. 45, fragment n° 170. Elle apparaît deux autres fois sur les vestiges statuaires de Panehesy provenant du site présumé d'un *khenou* de Merenptah voué à Hathor à Deir el-Médineh. Avec le génitif indirect *n* sur le fragment de statue debout sans n°, *FIFAO* 20/2, p. 15, sans cet élément sur la statue n° 252, *ibid.* p. 110. Cette dernière était dédiée à «Hathor, dame de l'Occident, souveraine du Double Pays et de la terre entière des humains», laquelle, en contrepartie, accordait que «cette statue demeure dans son temple pour l'[éternité] (*di.s twt pn mn m hwt.s r n[hh]*)». Ceci semblerait indiquer, contrairement à ce que supposait Bruyère, qu'il n'y eut pas de nouvelle construction d'un *khenou* sous le règne de Merenptah mais que celui-ci reprit à son compte celui de son père, Ramsès II.

Le vizir Panehesy, le couple royal et l'énigme de la reine sans nom

Sur la carrière de ce dignitaire, vizir du Sud et gouverneur de Thèbes au moins dès l'an 2 et ayant exercé ses fonctions jusqu'en l'an 7 du règne de Merenptah⁽¹⁰⁾, et dont l'activité n'est, jusqu'ici, attestée que dans la région thébaine et la zone au sud de Thèbes⁽¹¹⁾ aux carrières de grès du Gebel Silsileh, les inscriptions du mémorial qu'il souhaita dédier à son roi n'apportent rien de novateur. Au contraire même, les titres retenus pour le qualifier sont de grande simplicité, comparés, par exemple, à ceux qui figurent sur la statue 253 et la stèle n° 382 de Deir el-Médineh⁽¹²⁾. Une telle modestie n'est pas non plus de mise dans les tableaux commémoratifs de l'an 2 du spéos du Gebel Silsileh⁽¹³⁾. La statue n° 250 ne retient que les titres civils d'administration thébaine, à l'exclusion de tout sacerdoce ou d'une des nombreuses fonctions auliques mentionnées ailleurs, de même que, ce qui est surprenant, l'omission de son rang de *rp^c h3ty-^c hry-tp t3.wy*, pourtant le plus élevé dans la hiérarchie de l'État. On peut alors se demander si ce monument n'est pas le témoin de

⁽¹⁰⁾ Sur celle-ci, M.L. Bierbrier «Panehsi», *LÄ* IV/5, 1982, col. 662 après W. Helck, *Verwaltung, Pb der Äg.* 3, 1958, pp. 325-326.

⁽¹¹⁾ À noter toutefois que, sur la stèle sans date du Gebel Silsileh, H. Sourouzian, *Merenptah*, p. 198 et n. 888, Panehesy évoque des chantiers royaux sous sa responsabilité à Memphis et Héliopolis.

⁽¹²⁾ *FIFAO* 20/2, p. 110 ; p. 143 et fig. 233 (p. 142).

⁽¹³⁾ Bilan de ceux-ci : W. Helck, *op. cit.*, p. 458 (33), auxquels il convient d'ajouter *hm-ntr M3^ct* (stèle Silsileh de l'an 4) et ceux des sources, non recensées par Helck et mentionnées ci-dessus note 12 : *htmty bity* «chancelier royal du Nord», *mh[-ib] nswt* «confident du roi», *nh.wy n hr m [st] m3^ct* «Oreilles d'Horus dans la Place de justice», *s3b n snyt* «juge de la cour royale». On ne peut retenir le pseudo titre *sb3 n hm.f* donné sans référence par Helck et qui n'est, en fait, qu'un rendu défectueux du groupe *ir hr-^c sb3 n hm.f* de la stèle a) ou *hnw n hm.f rh sb3.f* de la stèle b). Pour les monuments du Gebel Silsileh, Helck a)-d), voir maintenant H. Sourouzian, *Les monuments du Merenptah*, *SDAIK* 22, 1989, pp. 197-199 et pl. 37 b, c, avec la bibliographie récente sur la publication des textes.

la première étape de la rapide promotion d'un ancien officier de grade moyen à un rang qui allait le conduire encore plus haut. Et cette promotion, incluant gouvernorat de Thèbes et poste de premier ministre pour les provinces méridionales, pourrait bien avoir été contemporaine de l'an 1 de l'accession au trône du prince royal Merenptah. Dans cette optique, ceci pourrait expliquer qu'en l'an 2, au Gebel Silsileh, sur sa seconde statue et sa stèle de Deir el-Médineh, il fait figurer les titres les plus hauts de la hiérarchie princière assortis de celui de «Supérieur du Double Pays». Lorsqu'elle prend place dans la titulature d'un prince du sang, cette dignité accompagne pratiquement toujours le grade militaire de généralissime (*mr mšꜥ wr*) qui n'apparaît dans aucun des témoins conservés de la carrière de Panehesy.

Tout dans la personnalité de ce haut fonctionnaire est une énigme. On ne lui connaît ni filiation ni sépulture et il semble surgir du néant à l'avènement au trône de Merenptah. Élevé aux plus hautes dignités en l'an 2 du règne, exerçant ensuite le pouvoir en Haute-Égypte, il disparaît sans laisser de traces aux alentours de l'an 7, avant la mort de son souverain environ trois ans plus tard⁽¹⁴⁾. Une constatation s'impose : pour être en mesure de faire tailler une statue grâce à laquelle il démontre avec un maximum d'éclat, non seulement son attachement au couple royal mais, également, ce que l'on peut qualifier de véritable tutelle protectrice, les relations qu'il entretenait avec le pharaon et son épouse dépassaient le cadre de la situation connue pour un vizir dans l'entourage de son roi.

On a relevé plus haut ce qu'a d'inhabituel, sinon d'unique, l'attitude donnée à Panehesy dans le groupe statuaire qu'il fit exécuter par les artistes d'un atelier thébain. Debout, il enveloppe de ses bras le roi et la reine assis sur le trône, de manière à ce que leurs effigies, qu'il présente devant lui, apparaissent comme placées sous sa protection directe. En même temps, il est clair que ce geste consacre une situation d'exception, dans laquelle un fonctionnaire, fut-il du plus haut rang mais sans parenté apparente avec les personnes représentées, se comporte comme un «père» veillant sur ses enfants et montrant avec fierté qu'ils sont ce que l'Égypte a de plus précieux, émanations d'Amon-Rê et Hathor en leur état de couple royal⁽¹⁵⁾. Or, ce qui

⁽¹⁴⁾ H. Sourouzian, *op. cit.*, p. 29, n. 142 ; C. Vandersleyen, *L'Égypte et la vallée du Nil*, II, Paris 1995, p. 558 sq.

⁽¹⁵⁾ Attitude correspondant à l'*Erzieherfigur* de D. Wildung, «Privatplastik», *LÄ IV/7*, 1982, col. 1115, mais qui ne concerne pas ici un prince ou une princesse du sang.

pourrait être pris à premier examen pour une offrande, relativement banale, de statues votives n'est connu au Nouvel Empire que pour des groupes divins⁽¹⁶⁾.

On retrouve une situation identique avec deux des trois témoins relatant les interventions de Panehesy au Gebel Silsileh durant lesquelles il supervisait l'extraction de matériaux pour les chantiers royaux de la région thébaine. La stèle de l'an 2⁽¹⁷⁾ gravée à son initiative, comme les deux autres d'ailleurs, le met en scène au côté du couple royal. Cette fois la reine derrière qui il s'avance, tenant l'emblème des porte-éventail, pour aller vénérer Amon et Mout, n'est plus la souveraine anonyme du groupe statuaire de Deir el-Médineh. «Grande épouse royale», elle porte le nom d'Isisnofret. C'est elle encore, mais cette fois, suivie de son fils, Séthi-Merenptah qui apparaît dans les deux registres de la seconde stèle⁽¹⁸⁾ que fit graver le vizir, sans mention de date mais certainement à une date postérieure à l'an 2. S'il n'est pas exceptionnel sous les Ramessides qu'un vizir soit associé à son roi officiant pour la divinité, ce qui est le cas de la troisième stèle de Panehesy⁽¹⁹⁾ où la reine est absente, un détail pourtant intrigue à nouveau : la présence de l'héritier du couple Merenptah Isisnofret.

Cet ensemble curieux d'*anomalies* conduit à réexaminer la question, déjà, fort débattue de l'identité réelle de la reine Isisnofret (II ou IV ?). Il ne semble pas subsister de doutes sur le fait qu'elle ait été l'épouse de Merenptah bien avant le décès de son père Ramsès II, non plus que sur le fait qu'elle ait été la mère de l'héritier au trône Séthi-Merenptah⁽²⁰⁾. Dernier élément certain, quand Ramsès II fut enseveli à la Vallée des Rois et que le couple reçut l'investiture royale, son mari et elle étaient des gens âgés, leur fils était adulte et Panehesy, leur contemporain, devait également n'être plus un

⁽¹⁶⁾ Voir la remarque de Bruyère, *FIFAO* 20/2, p. 111 soulignant la «pose remarquable» de Panehesy n'ayant d'équivalent que celle du vizir Ramose offrant des statuette d'Osiris et Nephthys. Entre autres, Vandier, *Manuel d'archéologie égyptienne*, III, Paris 1958, pl. CL 4,5 ; CLV, 3 ; CLIX, 1,2.

⁽¹⁷⁾ H. Sourouzian, *Merenptah*, p. 198 et n. 890, pl. 37, bas gauche.

⁽¹⁸⁾ H. Sourouzian, *Merenptah*, p. 198 et n. 888, pl. 37 bas droite. Au second registre, le roi coiffé de l'*atef* n'offre pas un «sphinx», mais le balsamaire adoptant cette forme dans l'accomplissement du geste rituel *ir-t md-t* indiqué par le titre du tableau.

⁽¹⁹⁾ H. Sourouzian, *op. cit.*, p. 198 et n. 891. Panehesy accompagne également le souverain sur la stèle d'Amenouahsou, *ibid.*, doc. e) et n. 893.

⁽²⁰⁾ État des questions : C. Vandersleyen, *L'Égypte et la vallée du Nil*, II, 1995, pp. 558-559.

jeune homme depuis longtemps⁽²¹⁾. Sur ce point, il va de soi, qu'à quelques exceptions près, les caractères physiques du vieillissement n'interviennent pas dans la représentation officielle des individus, rois ou roturiers, figés dans une éternelle jeunesse, et la statue n° 250 de Deir el-Médineh ne fait pas exception à cette règle. L'image de la reine sans nom que protégeait Panehesy était certainement jeune et belle avant que les vandales ne fracassent tout le haut de son corps et celui de son époux.

Alors, pourquoi avoir, dans les inscriptions de cette statue, laissée dans l'anonymat une reine qui ne peut être que l'Isisnofret mariée à Merenptah, celui-ci n'ayant jamais eu d'autre épouse ?⁽²²⁾ Est-ce parce que, en dépit de tout ce qui a été écrit à son sujet et que l'on va tenter de résumer, elle n'était pas d'extraction royale et, dans cette hypothèse, n'être pas encore, au tout début du règne de son mari, reconnue comme «grande épouse royale» sous le nom d'Isisnofret, qui était aussi celui de la reine-mère ?

Plusieurs opinions se sont affrontées sur les origines de cette autre reine Isisnofret. H. Sourouzian⁽²³⁾ a vu en elle, comme une probabilité, une fille de Ramsès II (Isisnofret II). Cette proposition, examinée avec beaucoup plus de prudence par Ch. Leblanc⁽²⁴⁾, n'est retenue par lui que sur un mode dubitatif. Car, ainsi qu'il l'a écrit, s'il y eut bien une fille de Ramsès II portant ce nom et qu'elle est tenue par d'aucuns pour l'épouse présumée de Merenptah, «aucune preuve archéologique n'atteste qu'il s'agit du même personnage». Cette filiation avait été rejetée par d'autres qui assignèrent pour père à la reine, Khâemouaset, frère plus âgé de Merenptah, la nièce (Isisnofret III) épousant alors son oncle⁽²⁵⁾. Mais les preuves manquent et de solides arguments font défaut actuellement pour vérifier ces attributions. Le fait qu'Isisnofret (IV) aurait été une fille de Ramsès II a été remis en question par C. Vandersleyen⁽²⁶⁾. Soulignant à juste titre que l'épouse

(21) Merenptah aurait atteint les environs des soixante années de vie lors de son couronnement, C. Vandersleyen, *op. cit.*, p. 557. Selon S. Ikram, A. Dodson, *Royal Mummies in the Egyptian Museum*, 1997, p. 41, il aurait même dépassé fortement la soixantaine à son décès.

(22) L'idée d'un second mariage de Merenptah avec sa sœur Bentanat est sans fondement, comme l'a montré Ch. Leblanc, *Nefertari, l'Aimée-de-Mout*, Monaco 1999, pp. 196-198.

(23) Discussion chez H. Sourouzian, *op. cit.*, pp. 27-28 et n. 128.

(24) *Nefertari*, 1999, p. 141.

(25) En dernier lieu, F. Yurco, «Merenptah's cananaite Campaign», *JARCE* 23, 1986, pp. 189-215.

(26) Cf. C. Vandersleyen, *L'Égypte et la vallée du Nil*, II, p. 559.

de Merenptah n'est jamais pourvue des titres de «fille» ou «sœur» de roi, constants pour les princesses de la famille de Ramsès II ayant joué, telle Bentanat, un rôle politique, il estime qu'Isisnofret II, n'étant pas fille du défunt Ramsès, elle ne peut être la sœur de Merenptah. Quant à l'identification avec Isisnofret (III), fille du grand pontife memphite Khâemouaset, Ch. Leblanc⁽²⁷⁾ a montré qu'elle ne pouvait être tenue pour valable, et avancé que si l'on ne reconnaît pas «*la sixième fille de Ramsès II comme étant la grande épouse de Merenptah, il faudrait alors considérer l'existence d'une Isisnofret [IV]*».

À ce stade de l'enquête, il se pourrait bien que ce constat soit le seul à retenir, ramenant du même coup l'étrange et constante présence du vizir Panehesy auprès du couple royal au cœur du problème. De toutes les circonstances que l'on vient de voir, statue de «protecteur des monarques», scènes figurées de stèles le plaçant au plus près de la reine dans des actes liturgiques, il faut, semble-t-il, déduire que c'est à un lien éventuel et ancien de parenté avec une femme devenue reine qu'il doit la place qu'il peut occuper dans la hiérarchie des intimes du couple. On ne peut évidemment établir, en l'absence de tout élément de preuve, que Panehesy était le père d'Isisnofret [IV]. Mais de fortes présomptions laissent à penser que c'est dans un cadre familial que son comportement hors norme, plus proche de celui d'un père, d'un beau-père, à la rigueur aussi d'un grand-père, étant donné son âge, quand le prince héritier est présent, trouvait sa légitimité. Si, ce qui n'est pas à exclure dans le futur, un document nouveau venait étayer ou infirmer cette probabilité, il n'aura peut-être pas été inutile de rappeler l'importance de la statue n° 250 de Deir el-Médineh dans le dossier souvent délicat du statut et de l'origine des épouses des pharaons.

⁽²⁷⁾ Cf. Ch. Leblanc, *Nefertari, l' Aimée-de-Mout*, p. 141 et n. 1 (p. 174) ; pp. 171-172 et n. 100 (p. 182).

planches



Dos et flanc droit de la statue du vizir Panehesy, n° 250 de Deir el-Médineh. [D'après B. Bruyère, *Rapport sur les fouilles de Deir el-Médineh (1935-1940)*, *FIFAO* 20/2, Le Caire 1952, pl. XLI].



État actuel de conservation de la statue du vizir Panehesy. Inv. CSA n° 693. Registre Gourmah n° 1/29. [Cliché © J.-F. Gout].



Tête de la statue du vizir Panehesy. Inv. CSA n° 693. Registre Gournah n° 1/29. [Cliché © J.-F. Gout].

TABLE DES MATIÈRES

Nouvelles et Activités de l'Association pour la Sauvegarde du Ramesseum

- Composition du Bureau de l'Association pour la Sauvegarde
du Ramesseum 5
- Liste des nouveaux membres de l'ASR 6-13
- Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 4 avril 2008.
*Recherches et travaux réalisés au Ramesseum
et dans la Vallée des Rois, durant la mission
d'octobre 2007 à février 2008* [Pl. I-VIII], par Christian Leblanc 15-58
- Rapport financier de l'exercice 2007, par Jean-Claude Blondeau 59-64

Études

- Chantal Heurtel. *Les ostraca coptes du Ramesseum* 67-84
- Francis Janot. *Une méthode d'ensevelissement inédite
au Ramesseum* [Pl. IX–XI] 85-102
- Christian Leblanc. *Nehy, prince et premier rapporteur du roi.
Deux nouveaux documents relatifs au vice-roi de Nubie,
sous le règne de Thoutmosis III* [Pl. XII–XV] 103-112

Varia thebaïca

- Mahmoud Abd El-Raziq. *Ein Opferlied an Hathor
im Ptahtempel zu Karnak* 115-121
- Mansour Boraik. *Inside the Mosque of Abu El-Haggag :
Rediscovering long lost parts of Luxor Temple.
A Preliminary Report* [Pl. XVI–XXI] 123-149
- Mohamed El-Bialy. *Merenptah, le vizir Panehesy et la Reine.
Une statue méconnue (n° 250) de Deir El-Médineh* [Pl. XXII-XXIV] 151-161
- José M. Galán. *Seal impressions from the area of TT. 11–12
in Dra Abu El-Naga* [Pl. XXV–XXXI] 163-178

— Rasha Metawi. <i>The tknw and the ḥns-emblem : are they two related objects ?</i>	179-197
— Alban-Brice Pimpaud et Naguib Amin. <i>Un système d'information géographique (SIG) pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archéologique de Thèbes-Ouest [Pl. XXXII-XXXVI]</i>	199-214
— Gihane Zaki. <i>Karnak. La transition entre passé pharaonique et présent mythique [Pl. XXXVII-XLI]</i>	215-226
 Table des Matières	 227-228

Planches photographiques I-XLI.